

## Description

L'invention concerne une ferrure pour porte, fenêtre ou analogue, comprenant au moins une crémone ou crémone-serrure pourvue de plusieurs éléments de verrouillage à déplacement vertical et coopérant avec des gâches disposées sur le cadre dormant de la porte, fenêtre ou analogue, ces éléments de verrouillage étant solidaires, soit d'une tringle de manoeuvre, soit de deux tringles de manoeuvre à déplacement en sens contraire, coulissant derrière une têtère.

Il est connu d'utiliser de telles ferrures pour le verrouillage de porte, fenêtre ou analogue. Ces ferrures sont généralement logées, par entaillage, dans l'épaisseur et sur le chant de l'ouvrant ou du dormant de la porte ou fenêtre. De ce fait, il est indispensable d'usiner préalablement ces dernières de manière à réaliser des logements aptes à recevoir, soit les gâches, soit la crémone ou crémone-serrure, la ou les tringles et la têtère. Ces usinages, d'une part, représentent une perte de temps et, d'autre part, rehaussent le coût de la porte ou fenêtre. Il s'avère donc judicieux de pallier à ces inconvénients.

Par ailleurs, on connaît, par le document FR-A-2 216 830, un dispositif de serrure de porte pourvu d'une crémone-serrure permettant d'actionner simultanément plusieurs pènes par l'intermédiaire de tringles de manoeuvre. L'ensemble de ces pènes et du mécanisme de transmission, à savoir les tringles de manoeuvre et la crémone-serrure est logé dans un boîtier unique fixé en applique sur l'ouvrant de la porte. De même, les gâches, coopérant avec les différents pènes disposés sur l'ouvrant, sont logées dans un boîtier unique rapporté sur la face interne du cadre dormant de la porte. Ces boîtiers sont constitués par deux profilés, de section en "U", emboîtables et dont l'un forme le couvercle de l'autre.

Ce dispositif de serrure présente un certain nombre d'inconvénients. Notamment, la constitution des boîtiers par des profilés en "U" impose la fixation de ce dispositif de serrure en applique sur la face interne de l'ouvrant ou du dormant. Cette disposition nuit nécessairement à l'esthétique de la porte ou fenêtre.

Par ailleurs, le montage d'un boîtier ne peut se faire qu'en deux temps. Il est indispensable de fixer tout d'abord le profilé en "U" dans lequel sont logés les pènes et le mécanisme de transmission ou les gâches et de rapporter, par la suite, le profilé en "U" formant le couvercle. A cet effet, les boîtiers comportent obligatoirement des moyens d'assemblage des deux profilés en "U" emboîtables. Ces moyens d'assemblage sont constitués par des vis passant au travers d'orifices réalisées dans le profilé formant le couvercle et coopérant avec des perforations, présentant un filetage ou non, réalisées dans l'autre profilé. Ce montage n'est donc pas des plus rapides.

Un autre inconvénient de ce dispositif de serrure consiste en ce que les deux profilés en "U", formant un boîtier, doivent présenter tous deux des ouvertures pour le passage des différents pènes, et ce,

qu'il s'agisse du boîtier constituant les gâches ou du boîtier renfermant les pènes et le mécanisme de transmission. Ceci a pour conséquence d'accroître considérablement le temps d'usinage pour la réalisation du boîtier formé par les deux profilés en "U" assemblés.

Il est également à remarquer que ce dispositif de serrure ne peut, en aucun cas, s'appliquer à des crémones ou crémones-serrures pourvues d'éléments de verrouillage à déplacement vertical. En effet, il est indispensable de pouvoir escamoter ces éléments de verrouillage à l'intérieur du profilé en "U" pour emboîter le profilé en "U" formant le couvercle. De même, les ouvertures dans le boîtier constituant les gâches ne sont pas aptes à recevoir des éléments de verrouillage à déplacement vertical tel que galets ou autres.

La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients. L'invention, telle qu'elle est caractérisée dans les revendications, permet de parvenir à cet objectif en prévoyant une ferrure pour porte, fenêtre ou analogue, comprenant au moins une crémone ou crémone-serrure pourvue de plusieurs éléments de verrouillage à déplacement vertical et coopérant avec des gâches disposées sur le cadre dormant de la porte, fenêtre ou analogue, ces éléments de verrouillage étant solidaires, soit d'une tringle de manoeuvre, soit de deux tringles de manoeuvre à déplacement en sens contraire, coulissant derrière une têtère, cette ferrure étant pourvue, en outre, d'un profilé monobloc présentant au moins deux couloirs verticaux s'étendant parallèlement sur toute la hauteur de la porte, fenêtre ou analogue, dont l'un sert de logement aux crémones ou crémones-serrures et le second au logement de la têtère et/ou de la ou des tringles de manoeuvre.

Les avantages obtenus grâce à cette invention consistent essentiellement en ce que la ferrure nécessite un temps de réalisation et de montage réduit tout en conservant les avantages du boîtier unique renfermant soit les éléments de verrouillage, les tringles de manoeuvre et la crémone ou crémone-serrure, soit les gâches coopérant avec les éléments de verrouillage.

Par ailleurs, cette ferrure peut être disposée sur le chant de l'ouvrant et du dormant de la porte ou fenêtre, tout en évitant l'usinage de ces derniers.

L'invention est exposée ci-après plus en détail à l'aide de dessins représentant seulement un mode d'exécution.

La figure 1 représente, schématiquement et en perspective, une partie de la ferrure conforme à l'invention.

La figure 2 représente, en plan et en coupe selon II-II de la figure 1, des profilés renfermant respectivement les gâches ou la crémone ou crémone-serrure, la ou les tringles et la têtère, selon un premier mode de réalisation.

La figure 3 représente de manière analogue à la figure 2 des profilés selon un second mode de réalisation.

La figure 4 représente, en plan et en coupe selon IV-IV de la figure 1, les profilés représentés dans la figure 3.

On se réfère à la figure 1.

La ferrure 1 comporte au moins une crémone ou crémone-serrure 2. La figure 1 représente plus particulièrement une crémone-serrure. Cette dernière comporte deux éléments de verrouillage, à savoir un pêne dormant 3 et un pêne demi-tour 4. Un utilisateur peut agir sur le pêne demi-tour 4 par l'intermédiaire d'un carré de manoeuvre 5 solidaire d'une béquille ou bouton de manoeuvre (non représentés) et engagé dans un orifice réalisé dans la face interne 6 de la ferrure 1. Une serrure à barillet permet d'actionner par une clé, le pêne dormant 3 pour l'amener dans une position saillante ou à fleur par rapport au chant avant 7 de la ferrure 1. Cette dernière comporte sur sa face interne 6 un passage 8 apte à recevoir le barillet.

La crémone-serrure 2 comporte en outre plusieurs autres éléments de verrouillage 9, 10 solidaires de tringles de manoeuvre 11, 12 disposées derrière une têtère 13 fixée sur le chant avant 7 de la ferrure 1. La crémone-serrure 2 permet de conférer à ces tringles de manoeuvre 11, 12 un déplacement vertical en sens contraire l'une par rapport à l'autre. Pour permettre le déplacement vertical des éléments de verrouillage 9, 10, la têtère 13 présente des lumières oblongues 14, 15 dont la longueur est légèrement supérieure à la course des éléments de verrouillage 9, 10.

Dans la figure 1, il est représenté une crémone-serrure 2 munie de deux tringles de manoeuvre 11, 12 mais il est bien évident que la ferrure 1, conforme à l'invention, ne peut comporter qu'une seule tringle de manoeuvre pourvue de plusieurs éléments de verrouillage. De même, cette figure 1 ne représente qu'une partie de la ferrure 1 et les tringles de manoeuvre 11, 12 peuvent comporter plusieurs éléments de verrouillage 9, 10 répartis sur toute la hauteur de la porte ou fenêtre.

Selon l'invention, la ferrure 1 comporte un profilé présentant au moins deux couloirs verticaux 17 et 18 s'étendant sur toute la hauteur de la porte, fenêtre ou analogue dont l'un sert de logement aux crémones ou crémones-serrures 2 et le second au logement de la têtère 13 et/ou de la ou des tringles de manoeuvre 11, 12.

La figure 2 représente une vue en coupe d'un profilé 16 selon un premier mode de réalisation. Ce profilé 16 présente une section en "U" formée par deux ailes parallèles 19, 20 reliées par un fond 21. Les ailes 19, 20 constituent respectivement la face interne 6 et la face externe 22 de la ferrure 1 (voir figure 1). Le profilé 16 comporte également une cloison interne 23 servant de renfort. Cette cloison 23 peut s'étendre sur toute la longueur du profilé 16 ou présenter des interruptions, notamment au niveau de la ou des crémones ou crémones-serrures 2, autorisant le passage et l'introduction de ces dernières dans le profilé 16. De ce fait, les parois internes 24, 25, 26 respectivement des ailes 19, 20 et du fond 21 forment le couloir 17 servant de logement de la ou des crémones ou crémones-serrures 2 dans le profilé 16.

Par ailleurs, les ailes 19, 20 présentent, à leur extrémité libre 27 et sur les parois internes 24, 25, un épaulement 28. L'espace défini par les ailes 19, 20 et

le plan de butée 29 des épaulements 28 correspond au couloir 18 constituant le logement de la têtère 13.

Selon une caractéristique de l'invention, le profilé 16 peut comporter soit des moyens de fixation en applique sur l'ouvrant de la porte ou fenêtre, soit des moyens de fixation sur le chant de l'ouvrant. Pour la fixation en applique, on réalise des orifices dans les ailes 19, 20 servant de passage à des organes de fixation tels que vis ou autres. De même, pour la fixation sur le chant de l'ouvrant, on pratique des orifices dans la cloison interne 23 et le fond 21 du profilé 16, ces orifices servant également de passage auxdits organes de fixation.

Le profilé 30 représenté dans les figures 3 et 4 correspond à un second mode de réalisation. Ce profilé 30 est constitué d'un profilé tubulaire 31, de section rectangulaire, et d'un profilé en "U" 32, une cloison 33 correspondant simultanément au fond du profilé en "U" 32 et à un côté latéral du profilé tubulaire 31.

L'espace interne 34 du profilé tubulaire 31 constitue le couloir 17 pour le logement de la ou des crémones ou crémones-serrures 2. A cet effet, la cloison 33 présente des interruptions au niveau de ces crémones ou crémones-serrures 2, telles que représentées dans la figure 3, autorisant l'engagement de celles-ci dans le profilé tubulaire 31. Le couloir 18 servant de logement à la têtère 13 mais également aux tringles 11, 12 est formé par les parois internes 35, 36 des ailes respectivement 37, 38 du profilé en "U" 32 et du côté 39 de la cloison 33. Tout comme précédemment, les ailes 37, 38 du profilé en "U" 32 présentent, à leur extrémité libre 40, un épaulement 41 apte à recevoir la têtère 13.

Ce profilé 30 peut également comporter des moyens de fixation en applique ou sur le chant de l'ouvrant de la porte ou fenêtre. Pour la fixation en applique ou sur le chant, on réalise respectivement des orifices traversant les côtés 42, 43 du profilé 30 ou des orifices usinés dans la cloison 33 et le côté latéral 44 du profilé tubulaire 31. Ces orifices servent de passage à des organes de fixation tels que vis ou autres.

Les avantages de la fixation du profilé 16 ou 30 sur le chant d'une porte ou fenêtre consistent essentiellement en ce que cette porte ou fenêtre ne nécessitent aucun usinage préalable pour loger la ou les crémones ou crémones-serrures 2 ainsi que la ou les tringles 11, 12 et la têtère 13. Il y a également un gain de matière au niveau de la porte ou fenêtre. En effet, celle-ci peut être réduite d'une largeur correspondant à la largeur 45 de profilé 16 ou 30.

En cas d'une fixation en applique de ces profilés 16 ou 30 sur la face interne d'un ouvrant d'une porte ou fenêtre, il peut s'avérer judicieux de recouvrir les orifices ou les organes de fixation situés sur l'aile 19 du profilé 16 ou sur le côté 42 du profilé 30. A cet effet, les profilés 16 ou 30 comportent respectivement sur l'aile 19 ou le côté 42 des moyens 46 pour enfiler ou emboîter un enjoliveur 47 venant recouvrir les orifices ou organes de fixation.

Selon un mode de réalisation, ces moyens 46 sont constitués par des rainures 48 situées sur les bords longitudinaux 49, 50 d'un évidement 51 usiné

sur la face externe de l'aile 19 au profilé 16 ou sur le côté 42 du profilé 30. Cet évidement 51 s'étend sur toute la longueur du profilé 16 ou 30. Dans ces rainures 48 viennent s'engager des languettes 52 situées sur les bords longitudinaux de l'enjoliveur 47. Ce dernier peut être formé par une plaquette métallique, plastique ou autre. Dans le cas où l'enjoliveur 47 est réalisé en un matériau rigide, il conviendra d'enfiler les languettes 52 dans les rainures 48 lors du montage de la ferrure 1. Par contre, si l'enjoliveur 47 est en un matériau souple, les languettes 52 pourront être emboîtées dans les rainures 48 sous l'action d'une pression exercée sur l'enjoliveur 47. Il est bien évident que le profilé 16 ou 30 peut comporter plusieurs enjoliveurs 47 de taille, d'aspect et de couleur différents.

La ferrure 1 doit présenter une grande sécurité aux éventuelles effractions de l'habitation. Or, le percage de l'ouvrant de la porte ou fenêtre et du profilé 16 ou 30 au niveau de la crémonne ou crémonne-serrure 2 permet, très souvent, d'actionner cette dernière. Pour pallier à cet inconvénient, le profilé 16 ou 30 peut comporter un renfort au niveau de la crémonne ou crémonne-serrure 2. Ce renfort est constitué, de préférence, d'une plaquette, réalisée en un matériau de haute résistance au percage, fixée sur la paroi interne 25 de l'aile 20 du profilé 16 ou sur la paroi interne 56 du côté 43 du profilé 30.

La ferrure 1 comporte également des gâches coopérant avec les éléments de verrouillage 9, 10 disposés sur les tringles 11, 12 ainsi qu'avec le pêne dormant 3 et le pêne demi-tour 4.

Les gâches représentées dans la figure 1 sont formées par des ouvertures 53, 54 usinées dans un profilé 55. Les ouvertures 53 sont aptes à recevoir les éléments de verrouillage 9, 10 et les ouvertures 54 sont appropriées à la forme du pêne dormant 3 et du pêne demi-tour 4. Le profilé 55 peut être fixé soit sur le chant, soit en applique sur le dormant de la porte, fenêtre ou analogue.

## Revendications

1. Ferrure (1) pour porte, fenêtre ou analogue, comprenant au moins une crémonne ou crémonne-serrure (2) pourvue de plusieurs éléments de verrouillage (9, 10) à déplacement vertical et coopérant avec des gâches disposées sur le cadre dormant de la porte, fenêtre ou analogue, ces éléments de verrouillage (9, 10) étant solidaires, soit d'une tringle de manoeuvre, soit de deux tringles de manoeuvre (11, 12) à déplacement en sens contraire, coulissant derrière une têtère (13), ferrure caractérisée en ce qu'elle comporte un profilé (16, 30) monobloc présentant au moins deux couloirs (17, 18) verticaux s'étendant parallèlement sur toute la hauteur de la porte, fenêtre ou analogue, dont l'un sert de logement aux crémonnes ou crémonnes-serrures (2) et le second au logement de la têtère (13) et/ou de la ou des tringles de manoeuvre (11, 12).

2. Ferrure (1) selon la revendication 1, caractérisée par le fait que le profilé est un profilé (16) de section en "U" formé par deux ailes (19, 20) reliées par un fond (21) et présentant une cloison interne (23) servant de renfort.

3. Ferrure (1) selon les revendications 1 et 2, caractérisée par le fait que le couloir (17) est formé par les parois internes (24, 25, 26) respectivement des ailes (19, 20) et du fond (21).

4. Ferrure (1) selon les revendications 1 et 2, caractérisée par le fait que les ailes (19, 20) présentent à leur extrémité libre (27) et sur les parois internes (24, 25) un épaulement (28), le couloir (18) constituant le logement de la têtère (13) étant formé par les ailes (19, 20) et le plan de butée (29) de ces épaulements (28).

5. Ferrure (1) selon la revendication 1, caractérisée par le fait que le profilé est un profilé (30) formé par la combinaison d'un profilé tubulaire (31) de section rectangulaire et d'un profilé en "U" (32), une cloison (33) constituant simultanément le fond du profilé en "U" (32) et un côté latéral du profilé tubulaire (31).

6. Ferrure (1) selon les revendications 1 et 5, caractérisée par le fait que le couloir (17) est formé par l'espace interne (34) du profilé tubulaire (31) de section rectangulaire et le couloir (18), servant de logement à la têtère (13) et à la ou les tringles (11, 12) est formé par les parois internes (35, 36) des ailes respectivement (37, 38) du profilé en "U" (32) et du côté (39) de la cloison (33).

7. Ferrure (1) selon les revendications 1, 2 et 5, caractérisée en ce que les profilés (16, 30) comportent des moyens pour la fixation en applique sur la face interne de l'ouvrant de la porte, fenêtre ou analogue, ou des moyens pour la fixation sur le chant de l'ouvrant.

8. Ferrure (1) selon la revendication 7, caractérisée par le fait que les moyens pour la fixation en applique ou sur le chant de l'ouvrant du profilé (16) sont constitués par des orifices réalisés dans les ailes (19, 20) et servant de passage à des organes de fixation tels que vis ou autres, ou par des orifices usinés dans la cloison interne (23) et le fond (21) servant également de passage auxdits organes de fixation.

9. Ferrure (1) selon la revendication 7, caractérisée en ce que les moyens pour la fixation en applique ou sur le chant de l'ouvrant du profilé (30) sont formés par des orifices traversant les côtés (42, 43) ou des orifices usinés dans la cloison (33) et le côté latéral (44) du profilé tubulaire (31) de section rectangulaire, ces orifices servant de passage à des organes de fixation tels que vis ou autres.

10. Ferrure (1) selon les revendications 2 et 5, caractérisée en ce que les profilés (16, 30) comportent respectivement sur l'aile (19) ou le côté (42) des moyens (46) pour enfiler ou emboîter un enjoliveur (47) venant recouvrir les orifices ou organes de fixation, ces moyens (46) étant formés par des rainures (48) situées sur les bords longitudinaux (49, 50) d'un évidement (51) usiné sur la face externe de l'aile (19) du profilé (16) ou sur le côté (42) du profilé (30) et coopérant avec des languettes (52) situées sur les bords longitudinaux de l'enjoliveur (47) formé par une plaquette réalisée en un matériau rigide ou souple, enfilée ou emboîtée dans les rainures (48).

11. Ferrure (1) selon les revendications 2 et 5, caractérisée en ce que les profilés (16, 30) comportent

sur la face externe de l'aile 19 au profilé 16 ou sur le côté 42 du profilé 30. Cet évidement 51 s'étend sur toute la longueur du profilé 16 ou 30. Dans ces rainures 48 viennent s'engager des languettes 52 situées sur les bords longitudinaux de l'enjoliveur 47. Ce dernier peut être formé par une plaquette métallique, plastique ou autre. Dans le cas où l'enjoliveur 47 est réalisé en un matériau rigide, il conviendra d'enfiler les languettes 52 dans les rainures 48 lors du montage de la ferrure 1. Par contre, si l'enjoliveur 47 est en un matériau souple, les languettes 52 pourront être emboîtées dans les rainures 48 sous l'action d'une pression exercée sur l'enjoliveur 47. Il est bien évident que le profilé 16 ou 30 peut comporter plusieurs enjoliveurs 47 de taille, d'aspect et de couleur différents.

La ferrure 1 doit présenter une grande sécurité aux éventuelles effractions de l'habitation. Or, le percage de l'ouvrant de la porte ou fenêtre et du profilé 16 ou 30 au niveau de la crémone ou crémonne-serrure 2 permet, très souvent, d'actionner cette dernière. Pour pallier à cet inconvénient, le profilé 16 ou 30 peut comporter un renfort au niveau de la crémone ou crémonne-serrure 2. Ce renfort est constitué, de préférence, d'une plaquette, réalisée en un matériau de haute résistance au percage, fixée sur la paroi interne 25 de l'aile 20 du profilé 16 ou sur la paroi interne 56 du côté 43 du profilé 30.

La ferrure 1 comporte également des gâches coopérant avec les éléments de verrouillage 9, 10 disposés sur les tringles 11, 12 ainsi qu'avec le pêne dormant 3 et le pêne demi-tour 4.

Les gâches représentées dans la figure 1 sont formées par des ouvertures 53, 54 usinées dans un profilé 55. Les ouvertures 53 sont aptes à recevoir les éléments de verrouillage 9, 10 et les ouvertures 54 sont appropriées à la forme du pêne dormant 3 et du pêne demi-tour 4. Le profilé 55 peut être fixé soit sur le chant, soit en applique sur le dormant de la porte, fenêtre ou analogue.

## Revendications

1. Ferrure (1) pour porte, fenêtre ou analogue, comprenant au moins une crémone ou crémonne-serrure (2) pourvue de plusieurs éléments de verrouillage (9, 10) à déplacement vertical et coopérant avec des gâches disposées sur le cadre dormant de la porte, fenêtre ou analogue, ces éléments de verrouillage (9, 10) étant solidaires, soit d'une tringle de manoeuvre, soit de deux tringles de manoeuvre (11, 12) à déplacement en sens contraire, coulissant derrière une tête (13), ferrure caractérisée en ce qu'elle comporte un profilé (16, 30) monobloc présentant au moins deux couloirs (17, 18) verticaux s'étendant parallèlement sur toute la hauteur de la porte, fenêtre ou analogue, dont l'un sert de logement aux crémones ou crémonne-serrures (2) et le second au logement de la tête (13) et/ou de la ou des tringles de manoeuvre (11, 12).

2. Ferrure (1) selon la revendication 1, caractérisée par le fait que le profilé est un profilé (16) de section en "U" formé par deux ailes (19, 20) reliées par un fond (21) et présentant une cloison interne (23) servant de renfort.

3. Ferrure (1) selon les revendications 1 et 2, caractérisée par le fait que le couloir (17) est formé par les parois internes (24, 25, 26) respectivement des ailes (19, 20) et du fond (21).

4. Ferrure (1) selon les revendications 1 et 2, caractérisée par le fait que les ailes (19, 20) présentent à leur extrémité libre (27) et sur les parois internes (24, 25) un épaulement (28), le couloir (18) constituant le logement de la tête (13) étant formé par les ailes (19, 20) et le plan de butée (29) de ces épaulements (28).

5. Ferrure (1) selon la revendication 1, caractérisée par le fait que le profilé est un profilé (30) formé par la combinaison d'un profilé tubulaire (31) de section rectangulaire et d'un profilé en "U" (32), une cloison (33) constituant simultanément le fond du profilé en "U" (32) et un côté latéral du profilé tubulaire (31).

6. Ferrure (1) selon les revendications 1 et 5, caractérisée par le fait que le couloir (17) est formé par l'espace interne (34) du profilé tubulaire (31) de section rectangulaire et le couloir (18), servant de logement à la tête (13) et à la ou les tringles (11, 12) est formé par les parois internes (35, 36) des ailes respectivement (37, 38) du profilé en "U" (32) et du côté (39) de la cloison (33).

7. Ferrure (1) selon les revendications 1, 2 et 5, caractérisée en ce que les profilés (16, 30) comportent des moyens pour la fixation en applique sur la face interne de l'ouvrant de la porte, fenêtre ou analogue, ou des moyens pour la fixation sur le chant de l'ouvrant.

8. Ferrure (1) selon la revendication 7, caractérisée par le fait que les moyens pour la fixation en applique ou sur le chant de l'ouvrant du profilé (16) sont constitués par des orifices réalisés dans les ailes (19, 20) et servant de passage à des organes de fixation tels que vis ou autres, ou par des orifices usinés dans la cloison interne (23) et le fond (21) servant également de passage auxdits organes de fixation.

9. Ferrure (1) selon la revendication 7, caractérisée en ce que les moyens pour la fixation en applique ou sur le chant de l'ouvrant du profilé (30) sont formés par des orifices traversant les côtés (42, 43) ou des orifices usinés dans la cloison (33) et le côté latéral (44) du profilé tubulaire (31) de section rectangulaire, ces orifices servant de passage à des organes de fixation tels que vis ou autres.

10. Ferrure (1) selon les revendications 2 et 5, caractérisée en ce que les profilés (16, 30) comportent respectivement sur l'aile (19) ou le côté (42) des moyens (46) pour enfiler ou emboîter un enjoliveur (47) venant recouvrir les orifices ou organes de fixation, ces moyens (46) étant formés par des rainures (48) situées sur les bords longitudinaux (49, 50) d'un évidement (51) usiné sur la face externe de l'aile (19) du profilé (16) ou sur le côté (42) du profilé (30) et coopérant avec des languettes (52) situées sur les bords longitudinaux de l'enjoliveur (47) formé par une plaquette réalisée en un matériau rigide ou souple, enfilée ou emboîtée dans les rainures (48).

11. Ferrure (1) selon les revendications 2 et 5, caractérisée en ce que les profilés (16, 30) comportent



un renfort au niveau de la ou des crémones-serrures (2), ce renfort, constitué d'une plaquette réalisée en un matériau de haute résistance au perçage, étant fixé sur la paroi interne (25) de l'ailé (20) du profilé (16) ou sur la paroi interne (56) du côté (43) du profilé (30).

12. Ferrure (1) selon la revendication 1, caractérisée en ce qu'elle comporte un profilé (55) dans lequel sont logées ou usinées les gâches, ce profilé (55) comportant des moyens de fixation en applique ou sur le chant du dormant de la porte, fenêtre ou analogue.

#### Claims

1. Fitting (1) for a door, window or the like, comprising at least an espagnolette or espagnolette-lock (2) provided with several vertically moving locking members (9, 10) co-operating with keepers arranged on the sash-frame of the door, window or the like, these locking members (9, 10) being integral with either an actuating rod or two actuating rods (11, 12) moving in opposite direction, sliding behind a head plate (13), characterized in that it comprises a solid profile (16, 30) having at least two vertical channels (17, 18) extending parallel to one another, over the full height of the door, window or the like, one of which serves as housing for the espagnolettes or espagnolette-locks (2) and the second one as housing for the head plate (13) and/or the rod or rods (11, 12).

2. Fitting (1) according to claim 1, characterized in that the profile is a profile (16), with a "U"-shaped cross-section, formed by two legs (19, 20) connected by a bottom (21) and having an inner partition (23) serving as reinforcement.

3. Fitting (1) according to claims 1 and 2, characterized in that the channel (17) is formed by the inner walls (24, 25, 26) of the legs (19, 20) and the bottom (21), respectively.

4. Fitting (1) according to claims 1 and 2, characterized in that the legs (19, 20) have, at their free end (27) and on the inner walls (24, 25) a shoulder (28), the channel (18) forming the housing for the head plate (13) being formed by the legs (19, 20) and the thrust plate (29) of these shoulders (28).

5. Fitting (1) according to claim 1, characterized in that the profile is a profile (30) formed by the combination of a tubular profile (31) with a rectangular cross-section and a "U"-shaped profile (32), a partition (33) simultaneously forming the bottom of the "U"-shaped profile (32) and a side wall of the tubular profile (31).

6. Fitting (1) according to claims 1 and 5, characterized in that the channel (17) is formed by the inner space (34) of the tubular profile (31) with rectangular cross-section and the channel (18), serving as housing for the head plate (13) and the rod or rods (11, 12), is formed by the inner walls (35, 36) of the legs (37, 38) of the "U"-shaped profile (32) and the side (39) of the partition (33), respectively.

7. Fitting (1) according to claims 1, 2 and 5, characterized in that the profiles (16, 30) comprise means for the fitting in application against the inner

face of the leaf of the door, window or the like or means for the fixing onto the edge of the leaf.

8. Fitting (1) according to claim 7, characterized in that the means for the fitting in application or onto the edge of the leaf of the profile (16) are formed by openings made in the legs (19, 20) and serving as passages for the fixing organs, such as screws and the like, or by openings machined in the inner partition (23) and the bottom (21), also serving as passage for said fixing organs.

9. Fitting (1) according to claim 7, characterized in that the means for the fitting in application or onto the edge of the leaf of the profile (30) are formed by openings across the sides (42, 43) or openings machined in the partition (33) and the side wall (44) of the tubular profile (31) with rectangular section, these openings serving as passage for the fixing organs, such as screws or the like.

10. Fitting (1) according to claims 2 and 5, characterized in that the profiles (16, 30) comprise, on the leg (19) or the side (42), respectively, means (46) to insert or to nest a cap (47) covering the openings or fixing organs, these means (46) being formed by grooves (48) located on the longitudinal edges (49, 50) of a recess (51) machined in the outer face of the leg (19) of the profile (16) or in the side (42) of the profile (30) and co-operating with tongues (52) located on the longitudinal edges of the cap (47) formed by a plate of rigid or flexible material, inserted or nested into the grooves (48).

11. Fitting (1) according to claims 2 and 5, characterized in that the profiles (16, 30) comprise a reinforcement in the area of the espagnolette-lock or espagnolette-locks (2), this reinforcement, formed by a plate, made of a highly boring-safe material, being fixed onto the inner wall (25) of the leg (20) of the profile (16) or onto the inner wall (56) of the side (43) of the profile (30).

12. Fitting (1) according to claim 1, characterized in that it comprises a profile (55) in which are housed or machined the keepers, this profile (55) comprising means for the fixing in application or onto the edge of the sash-frame of the door, window or the like.

#### Patentansprüche

1. Beschlag (1) für eine Tür, ein Fenster od.dgl., mit zumindest einem Baskülverschluß (2), der mit mehreren vertikal bewegbaren Verriegelungselementen (9, 10) versehen ist, die mit am feststehenden Rahmen der Tür, des Fensters od.dgl. angeordneten Schließkappen zusammenwirken, wobei diese Verriegelungselemente (5, 10) entweder mit einer Schubstange oder mit zwei Schubstangen (11, 12) mit gegensinniger Bewegungsrichtung verbunden sind, die hinter einer Stulpschiene (13) gleiten, wobei der Beschlag dadurch gekennzeichnet ist, daß er ein einstückiges Profil (16, 30) aufweist, das zumindest zwei vertikale Rinnen (17, 18) aufweist, die sich parallel zueinander über die gesamte Höhe der Tür, des Fensters od.dgl. erstrecken und von denen die eine als Sitz für die Baskülverschlüsse (2) und die zweite als Sitz für die Stulpschiene (13) und/oder die Treibstange(n) (11, 12) dient.



2. Beschlag (1) nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß das Profil ein Profil (16) mit U-förmigem Querschnitt ist, der durch zwei Schenkel (19, 20) gebildet ist, die durch einen Boden (21) verbunden sind, und eine innere Wand (23) aufweist, die als Verstärkung dient.

3. Beschlag (1) nach den Ansprüchen 1 und 2, dadurch gekennzeichnet, daß die Rinne (17) durch die Innenwände (24, 25, 26) der Schenkel (19, 20) und des Bodens (21) gebildet ist.

4. Beschlag (1) nach den Ansprüchen 1 und 2, dadurch gekennzeichnet, daß die Schenkel (19, 20) an ihrem freien Ende (27) und an den Innenwänden (24, 25) eine Schulter (28) aufweisen, wobei die Rinne (18), welche den Sitz für die Stulpschiene (13) bildet, durch die Schenkel (19, 20) und die Anschlagfläche (29) dieser Schulter (28) geformt ist.

5. Beschlag (1) nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß das Profil ein Profil (30) ist, das durch Kombination eines rohrförmigen Profils (31) mit rechteckigem Querschnitt und eines U-förmigen Profils (32) gebildet ist, wobei eine Wand (33) zugleich den Boden des U-förmigen Profils (32) und eine Seitenfläche des rohrförmigen Profils (31) bildet.

6. Beschlag (1) nach den Ansprüchen 1 und 5, dadurch gekennzeichnet, daß die Rinne (17) durch den Innenraum (34) des rohrförmigen Profils (31) mit rechteckigem Querschnitt und die als Sitz für die Stulpschiene (13) und die Treibstange(n) (11, 12) dienende Rinne (18) durch die Innenwände (35, 36) der Schenkel (37, 38) des U-förmigen Profils (32) und die Seite (39) der Wand (33) gebildet sind.

7. Beschlag (1) nach den Ansprüchen 1, 2 und 5, dadurch gekennzeichnet, daß die Profile (16, 30) Mittel zu ihrer Befestigung in Anlage an der Innenseite des Flügels der Tür, des Fensters od.dgl. oder Mittel zur Befestigung an der Kante des Flügels aufweisen.

8. Beschlag (1) nach Anspruch 7, dadurch gekennzeichnet, daß die Mittel zur Befestigung des Profils (16) in Anlage am Flügel oder an der Kante des Flügels durch Öffnungen gebildet sind, die in den Schenkeln (19, 20) ausgebildet sind und für den Durchtritt von Befestigungsorganen dienen, wie Schrauben od.dgl., oder durch Öffnungen, die in der Innenwand (23) und im Boden (21) ausgebildet sind und ebenfalls für den Durchtritt der Befestigungsorgane dienen.

9. Beschlag (1) nach Anspruch 7, dadurch gekennzeichnet, daß die Mittel zur Befestigung des Profils (30) in Anlage am Flügel oder an der Kante des Flügels durch Öffnungen gebildet sind, welche die Seiten (42, 43) durchsetzen, oder durch Öffnungen, die in der Wand (33) und in der Seite (44) des rohrförmigen Profils (31) mit rechteckigem Querschnitt ausgebildet sind, wobei diese Öffnungen für den Durchgang von Befestigungsorganen dienen, wie Schrauben od.dgl.

10. Beschlag (1) nach den Ansprüchen 2 und 5, dadurch gekennzeichnet, daß die Profile (16, 30) am Schenkel (19) bzw. an der Seite (42) Mittel (46) zum Einschieben oder Einstecken einer Abdeckleiste (47) aufweisen, welche die Öffnungen bzw. Befestigungsorgane abdecken, wobei diese Mittel (46) durch Nuten (48) gebildet sind, die an den Längs-

rändern (49, 50) einer Ausnehmung (51) vorgesehen sind, welche an der Außenseite des Schenkels (19) des Profils (16) oder an der Seite (42) des Profils (30) ausgebildet ist und mit Zungen (52) zusammenwirken, die an den Längsrändern der Abdeckleiste (47) vorgesehen sind, welche durch eine Platte aus einem starren oder nachgiebigen Material gebildet ist, die in die Nuten (48) eingeschoben oder eingesteckt ist.

11. Beschlag (1) nach den Ansprüchen 2 und 5, dadurch gekennzeichnet, daß die Profile (16, 30) eine Verstärkung auf der Höhe des bzw. der Baskülverschlüsse (2) aufweisen, wobei diese Verstärkung durch eine Platte gebildet ist, die aus einem Material hoher Festigkeit gegen Durchbohren gebildet ist, welche an der Innenwand (25) des Schenkels (20) des Profils (16) oder an der Innenwand (56) der Seite (43) des Profils (30) befestigt ist.

12. Beschlag (1) nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß er ein Profil (55) aufweist, in welchem Schließkappen sitzen oder ausgebildet sind, wobei dieses Profil (55) Mittel zu seiner Befestigung in Anlage am Rahmen oder an der Kante des Rahmens der Tür, des Fensters od.dgl. aufweist.



\* C L M S \*